

ARRÊTÉ
2024-ETSPH-009

**portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement
délivrée à l'association parentale de soutien aux personnes
handicapées Deltha Savoie pour le fonctionnement de son
service d'accueil de jour ESAT situé
237 rue Ambroise Croizat 73200 ALBERTVILLE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Pôle social
Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service « Accueil en établissements PH et SAAD »

Contact : Aviva MAX
☎ 04 79 60 29 28
✉ aviva.max@savoie.fr

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment les articles L.312-1; L.312 -8 ; L.313-1 ; L.313-3 ; L.313-5 ; D.312-198 à D.312-205 ;
- VU La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 ;
- VU La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU Le décret n°2014-1368 du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU Le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU Le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 13 mars 2008 autorisant la création de l'accueil de jour SAJ ESAT ;
- VU L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 07 novembre 2022 autorisant l'extension de la capacité du SAJ ESAT ;

Considérant les conclusions de l'évaluation externe réalisée dans la structure, favorable au renouvellement de l'autorisation ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de fonctionnement du service d'accueil de jour accordée à DELTHA SAVOIE est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 13 mars 2023.

Article 2 : L'établissement est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE

Adresse : 134 allée des Ateliers - 73250 Saint Pierre d'Albigny

N° FINESS : 730784816

Code statut : 61-Ass . L.1901 R.U.P

Etablissement : service d'accueil de jour ESAT

N°FINESS : 730007119

Adresse : 237 rue Ambroise Croizat - 73200 Albertville

Catégorie : 395 - établissement d'accueil temporaire pour adultes handicapés

Discipline : 965 - accueil et accompagnement non médical pour personnes handicapées

Mode de fonctionnement : accueil de jour

Capacité : 19

Clientèle : 010 - tous types de déficience personnes handicapées

Article 3 : Le renouvellement de cette autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon les termes de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans son accord.

Article 5 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Article 6 : Dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental de la Savoie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.

Article 7 : Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'association DELTHA SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

8 AVR 2024
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Pour le Président

La vice-présidente déléguée

CHAMBÉRY, le

Le Président,

13 AVR 2024
Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240403-2024-ETSPH-009-AR
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Corine WOLFF

